

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1418>



Contrat Première Embauche

Mardi 7 mars : tous en grève, tous en manif pour le retrait

- Technique - Départements - Yonne - Archives - Unes de l'année scolaire 2005-2006 -



Date de mise en ligne : jeudi 2 mars 2006

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Après le Contrat Nouvelle Embauche créé dans toutes les entreprises de moins de 20 salariés pour contourner le recrutement en CDI, après l'ouverture au travail de nuit à partir de 15 ans pour de nombreux apprentis, après le contrat dernière embauche pour les Seniors, le gouvernement donne une nouvelle impulsion au démantèlement du droit du travail.

Le Contrat de Première Embauche constitue une discrimination forte et supplémentaire à l'égard de la jeunesse. Après l'apprentissage à 14 ans, il instaure pour les moins de 26 ans une période d'essai de deux ans, qui permet un licenciement sans justification.

Le CPE ne donnera pas plus de chances aux jeunes de trouver un emploi qu'avant :

- Ceux qui entraient dans la vie active par le CDD ou l'intérim n'auront toujours pas accès à l'emploi stable.
- Ceux qui avaient accès au CDI (60% des jeunes) devront passer par la case CPE : deux ans à l'essai, licenciement sans motif à tout moment, aucune garantie d'accès au CDI.
- Le gouvernement le reconnaît : on pourra aller de CPE en CPE jusqu'à 26 ans sans jamais accéder au CDI.

Le C.P.E. c'est la précarité pour les jeunes et la fragilisation du contrat de travail de tous les salariés. C'est un avenir que nous refusons pour notre société

– Ce contrat est dans la droite ligne des dispositions gouvernementales prises pour l'éducation : dynamitage de la politique ZEP, loi Fillon, apprentissage-junior. Les premières victimes seront les jeunes issus de milieux populaires.

C'est une **nouvelle étape dans la politique éducative désastreuse de ce gouvernement** qui veut imposer à nos élèves plus de précarité pour leur entrée dans la vie active après leur avoir accordé moins d'école et plus d'exclusion durant leur scolarité.

– C'est un véritable **dumping social** qui se met en place. Les contrats de travail favorisant une plus grande vulnérabilité des salariés seront mis en concurrence avec ceux qui comportent encore des droits pour les salariés. Ce serait un moyen considérable de pression contre les droits des salariés : ils pourraient, comme on le voit déjà dans le CNE, être licenciés pour avoir été malades, avoir demandé le paiement de leurs heures supplémentaires, le respect de leur durée du travail, de leur salaire ou de leurs attributions.

– **Nous avons, nous personnels du service public d'éducation, d'autres**

ambitions pour les jeunes que nous formons et qualifions que la précarité.

Nous exigeons pour eux et pour tous nos collègues précaires (les embauches sous contrat augmentent à la place du recrutement de fonctionnaires) un emploi stable et reconnu qui leur permette de **construire leur avenir personnel sans craindre le lendemain.**

Certes, réussir une mobilisation à la hauteur de l'enjeu ne sera peut-être pas facile.

Certes, certains d'entre vous sont réticents à faire une nouvelle journée de grève.

Certes, ... mais on ne peut pas fermer les yeux !

Le SNES et la FSU 89 considèrent qu'il est de leur responsabilité d'appeler tous les personnels de l'éducation à faire preuve de solidarité avec la jeunesse accueillie dans nos établissements scolaires ; c'est pourquoi ils appellent à être en grève et à manifester massivement pour le retrait du CPE.

**Le 7 mars : tous ensemble salariés,
étudiants, lycéens
pour le retrait du CPE**

**Manifestation départementale unitaire à
15h00 à Auxerre, Place de l'Arquebuse**



Fédération Syndicale Unitaire